



Une marque Sonova

## En cas d'examen IRM contactez le Service Client d'Advanced Bionics

**Celui-ci se chargera de transmettre toutes les informations et recommandations nécessaires au service d'imagerie concerné.**

Parmi ces recommandations :

- Examen IRM non recommandé pour les patients implantés avant 2001.
- Examen IRM possible, selon l'intensité de l'IRM (1.5T, 3T), avec protocole spécifique nécessaire pour les patients implantés entre 2001 et avril 2019.
- Examen IRM possible pour les patients implantés après avril 2019 - sans protocole particulier et pour des intensités jusqu'à 3T.

**Le jour de l'examen**, il est important de toujours **rappeler au radiologue que vous êtes porteur d'implant cochléaire** (si possible, présentez votre carte de porteur).

Advanced Bionics Sarl - 5 rue Maryse Bastié - 69500 Bron - 04.72.14.54.60 - info.france@advancedbionics.com

Site internet : [advancedbionics.com](http://advancedbionics.com) - Boutique en ligne : [advanced-bionics.fr](http://advanced-bionics.fr)

SIRET 395 141 62 500040 - 395 141 625 R.C.S. Lyon